

Hanneton japonais - *Popillia japonica*

Description

Le hanneton japonais mesure huit à douze millimètres de long. Son bouclier est vert métallique, brillant, et il possède cinq touffes de poils blancs de chaque côté de l'abdomen, ainsi que deux touffes supplémentaires à l'arrière du dos (figures 1 et 2).



Figure 1 Scarabée japonais adulte

Photo: Bruce Marlin, Creative Commons Attribution 3.0



Figure 2 A gauche: touffes de poils blancs visibles sur les côtés de l'abdomen et le pygidium, à droite: scarabée japonais qui adopte un comportement d'alerte typique

Photo: Cristina Marazzi, KPSD TI et Christian Schweizer, Agroscope

Le cycle de vie du hanneton japonais est similaire aux espèces de hannetons que nous connaissons. La période principale du vol dure de mi-mai à août. Pour la ponte, ces scarabées choisissent des lieux qui se caractérisent par une humidité du sol moyenne à élevée (gazon arrosé par exemple).

Problématique

Popillia japonica s'attaque à plus de 300 espèces végétales de familles très diverses et cause ainsi de lourdes pertes à travers le monde. Les adultes causent des dommages en mangeant les feuilles, les fleurs et les fruits des plantes, tandis que les larves se nourrissent des racines.

Législation

Pour lutter efficacement contre le hanneton japonais, il est essentiel d'identifier sa présence à temps. Si le ravageur est déjà bien établi, son éradication devient très difficile. *Popillia japonica* a le statut d'organisme de quarantaine prioritaire et **il est obligatoire de signaler toute observation** à la Station phytosanitaire cantonale qui est en charge du dossier.

Situation en Europe, en Suisse et dans le canton du Jura

Le hanneton *Popillia japonica* est originaire du Japon et a été observé pour la première fois en Europe dans les années 70 aux Açores. En 2014, l'Italie a signalé un foyer à proximité du Tessin.

Le hanneton japonais est maintenant déjà bien présent dans le sud du Tessin et il est fort probable que *Popillia japonica* puisse s'établir dans toute la Suisse. Bien que l'adulte puisse voler sur plusieurs kilomètres, ce coléoptère se propage essentiellement via les moyens de transport. Les larves et les œufs peuvent également être transportés dans les mottes de terres adhérant aux racines des plantes, ou directement dans la terre.

Dans le canton du Jura, un piège à phéromone a été installé en 2020 déjà afin de détecter les premiers individus. A l'heure actuelle, aucun *Popillia japonica* n'a été capturé, mais il est important de signaler tout cas suspect à la Station phytosanitaire cantonale.

Règles à observer lors de la découverte de scarabées suspects :

- Informer la Station phytosanitaire de la découverte d'un scarabée suspect et capturer ce dernier
- Prendre plusieurs photos de l'insecte et noter l'emplacement où ce dernier a été trouvé
- Transmettre les photos à la station phytosanitaire (E-Mail ou WhatsApp : 079.934.50.30)
- Afin d'éviter toute propagation inutile de cet insecte ravageur, vous pouvez congeler l'insecte avant de le transmettre pour détermination à la Station phytosanitaire cantonale

Qui contacter?

Une documentation illustrée peut être obtenue auprès de la Fondation Rurale Interjurassienne (secrétariat : 032 545 56 00).

Les personnes qui découvrent des scarabées suspects peuvent envoyer une photo ou un insecte à :

Fondation Rurale Interjurassienne
Station phytosanitaire cantonale
Courtemelon-CP 65
2852 Courtételle

info@frij.ch

Il est préférable de ne pas envoyer d'insectes le vendredi afin qu'ils soient en bon état à la réception.

Plus d'infos :

Pour plus d'infos, vous pouvez vous rendre sur le site internet d'Agroscope qui traite du sujet sous : [Scarabée japonais \(admin.ch\)](#)